Accusé de réception en préfecture 021-242100410-20190627-2019-06-27 033-DE

Date de télétransmission : 01/07/2019 Date de réception préfecture : 01/07/2019





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 27 juin 2019

Président: M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. BORDAT

Convocation envoyée le 20 juin 2019

M. Jacques CARRELET DE LOISY

M. Philippe BELLEVILLE

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79 Nombre de présents participant au vote : 48

Nombre de membres en exercice : 79 Nombre de procurations : 21

Membres présents :

M. François REBSAMEN Mme Françoise TENENBAUM Mme Chantal OUTHIER M. Pierre PRIBETICH Mme Christine MARTIN M. Emmanuel BICHOT M. Thierry FALCONNET M. Denis HAMEAU Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES Mme Nathalie KOENDERS Mme Sandrine RICHARD Mme Stéphanie MODDE M. Rémi DETANG M. Nicolas BOURNY Mme Claudine DAL MOLIN Mme Catherine HERVIEU M. Mohamed BEKHTAOUI Mme Louise MARIN M. José ALMEIDA Mme Lê Chinh AVENA M. Louis LEGRAND Mme Danielle JUBAN Mme Hélène ROY M. Patrick ORSOLA M. Frédéric FAVERJON M. Georges MAGLICA Mme Florence LUCISANO M. Dominique GRIMPRET Mme Elisabeth REVEL M. Jean-Michel VERPILLOT M. Patrick MOREAU M. Joël MEKHANTAR Mme Corinne PIOMBINO M. Jean-Claude GIRARD Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM M. Jean-Louis DUMONT Mme Anne DILLENSEGER M. Patrick BAUDEMENT M. Christophe BERTHIER M. Jean-Claude DECOMBARD Mme Badiaâ MASLOUHI M. Dominique SARTOR M. Jean-Patrick MASSON M. Laurent BOURGUIGNAT Mme Michèle LIEVREMONT M. Benoît BORDAT Mme Catherine VANDRIESSE M. Adrien GUENE.

Membres absents:

M. Patrick CHAPUIS M. Jean-François DODET pouvoir à Mme Michèle LIEVREMONT M. Didier MARTIN M. François DESEILLE pouvoir à M. Dominique GRIMPRET M. Alain HOUPERT Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER M. François HELIE Mme Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS M. Édouard CAVIN M. Jean-Yves PIAN pouvoir à Mme Françoise TENENBAUM Mme Fréderika DESAUBLIAUX Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Benoît BORDAT Mme Anne PERRIN-LOUVRIER M. Charles ROZOY pouvoir à M. Jean-Claude DECOMBARD M. Gaston FOUCHERES M. Hervé BRUYERE pouvoir à M. Patrick MOREAU

> M. Jean ESMONIN pouvoir à Mme Sandrine RICHARD M. Yves-Marie BRUGNOT pouvoir à M. Thierry FALCONNET

M. Guillaume RUET pouvoir à Mme Louise MARIN

M. François NOWOTNY pouvoir à M. Jean-Louis DUMONT Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Jean-Michel VERPILLOT

M. Jean DUBUET pouvoir à M. Patrick ORSOLA Mme Céline TONOT pouvoir à M. José ALMEIDA M. Jean-Philippe MOREL pouvoir à M. Adrien GUENE Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG

M. Damien THIEULEUX pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Catherine VANDRIESSE

Mme Noëlle CAMBILLARD pouvoir à Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES

M. Cyril GAUCHER pouvoir à M. Emmanuel BICHOT.

DM2019_06_27_033 N°33 - 1/2

OBJET: DEPLACEMENT, MOBILITE ET ESPACE PUBLIC

Contrat de délégation des services publics de la Mobilité – Tarifs Divia des Transports Urbains.

Vu.

- -La délibération du Conseil de Communauté en date du 22 décembre 2016 relative au contrat de délégation de service public portant sur l'exploitation des services de la mobilité ;
- L'article 12 de la convention de délégation de service public portant sur les prérogatives de l'Autorité délégante, en particulier pour fixer les tarifs d'accès aux services de la Mobilité ;
- L'article 34.1 de la Convention de délégation de service public portant sur l'exploitation des services de la mobilité prenant effet au 1er janvier 2017.

Dijon métropole, conformément aux engagements du Plan de Déplacements Urbains 2012-2020, et en particulier à l'axe 2 « *Un système de transport à coûts (public et privé) maîtrisés* »; et à l'orientation A5 du futur POA-D du PLUiHD « *Accroître l'accès aux transports collectifs* », souhaite faire évoluer les tarifs des transports urbains Divia, avec un double objectif de maintenir un réseau moderne, qualitatif, et accessible à tous, tout en pérennisant les ressources publiques.

L'évolution proposée concerne l'accès au PASS 18/25 à demi tarif créé en 2016, et destiné aux jeunes de 18 à 25 ans à faibles ressources. En effet, ce PASS, au prix de 15€/mois, est actuellement accessible aux jeunes de 18 à 25 ans qui sont soit bénéficiaires de la CMU-C, soit étudiants boursiers des échelons 6 et 7 (tels que définis par les Circulaires annuelles du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation).

On dénombre aujourd'hui en moyenne 800 personnes bénéficiant du PASS 18/25 à demi tarif, dont 400 étudiants.

Un plus large accès au PASS 18/25 à demi-tarif est proposé à compter du 1^{er} septembre 2019, intégrant désormais l'ensemble des étudiants boursiers à ce dispositif, c'est à dire des échelons 0bis à 7, tels que définis par les Circulaires annuelles du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Le nombre d'étudiants sur la métropole concernés et éligibles à cette tarification est estimé à environ 9 100, dont 2 300 utilisateurs potentiels du réseau de transport collectif Divia.

La grille tarifaire en annexe détaille les titres et tarifs applicables sur le réseau Divia à compter du 1^{er} septembre 2019, intégrant ces nouvelles dispositions.

Le Conseil, Après en avoir délibéré, Décide :

- d'acter la nouvelle grille tarifaire telle qu'annexée et applicable sur le réseau de transport public Divia au 1er septembre 2019,
- d'autoriser le Directeur de Keolis Dijon Mobilités, exploitant du réseau Divia, à appliquer les tarifs tels qu'annexés.

SCRUTIN: POUR: 58

ABSTENTION: 11

Contre: 0 Ne se prononce pas: 0

DONT 21 PROCURATION(S)

DM2019 06 27 033 N°33 - 2/2